



## **PREAVIS No 04-2024 « BUDGET 2025 »**

### **RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASEL PAR LA COMMISSION DE GESTION**

Séance du Conseil intercommunal du 14 novembre 2024

La Commission de gestion, composée de Mesdames Anne Schranz et Daphnée Schäppi et de Messieurs Jean-François Spring et Jean-Charles Bartolacelli, a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 29 octobre 2024 dans les locaux de la Police de Pully. Elle a siégé en présence du Lt-colonel Dan-Henri Weber, commandant de police et de M. Jean-Marc Chevallaz, président du CoDir. Elle les remercie pour les explications détaillées qu'ils ont fournies aux commissaires.

#### **Préambule**

Il s'agit du quatorzième budget présenté à l'ASEL. Il est en hausse de 0,7% par rapport au budget 2024. La comparaison avec les comptes 2023 indique une augmentation de 5,1%. Ces hausses, relativement peu élevées, sont documentées dans le préavis et proviennent comme chaque année principalement des charges de personnel et de celles des achats de biens, services et marchandises.

#### **Préavis**

Tableaux, P. 2 et 3 : Attributions aux fonds spéciaux : il en existe trois. L'état de ces fonds ne figure pas dans le budget mais peut être trouvé chaque année dans la brochure des comptes au pages du bilan.

Fin 2023, le fonds de renouvellement des véhicules se montait à CHF 200'000.00. Il n'y a pas eu d'attribution aux budgets 2024 et 2025.

Fin 2023, le fonds de renouvellement informatique se montait à CHF 670'000.00. Cependant la quasi-totalité de cette somme a été utilisée en 2024 pour le financement du projet Odyssée. C'est donc CHF 50'000.00 qui ont été attribués aux budgets 2024 et 2025.

Fin 2023, le fonds technique se montait à CHF 50'000.00. Il n'y a pas eu d'attribution au budget 2024, mais CHF 50'000 au budget 2025.

Tableau, P. 4, Renouvellement périodique d'un véhicule d'intervention : il faut savoir que ce type de véhicule roule entre 16 et 18 heures par jour. Il doit donc être changé tous les 3 ou 4 ans. Par roulement une nouvelle voiture est achetée chaque année.

Tableau, P. 4, Augmentation des dossiers en procédure de poursuites : cette augmentation est à mettre en relation avec celle du nombre d'amendes encaissées. Le produit des amendes est chaque année plus élevé, mais le nombre de rappels aussi !

P. 4, Participation de chacune des communes partenaires : comme chaque année les différences de participation/augmentation s'expliquent par les conditions de la péréquation entre les 4 communes appliquée depuis la création de l'association. Le sujet de la révision de cette clé de répartition, qui entraînerait une révision des statuts, a déjà été évoquée au CoDir ces dernières années. Toutefois avec l'introduction de la nouvelle loi sur la péréquation intercommunale en 2025, la facture policière des communes possédant une police locale va baisser. C'est donc à cette occasion qu'une nouvelle proposition de répartition de participation pourrait être proposée.

## **Brochure du budget**

P. 1 – 600.3094 : dans le domaine de la sécurité au travail, la Ville de Pully possède un grand spécialiste. Celui-ci est venu étudier les locaux de la police et il a proposé toute une série d'améliorations. En premier lieu dans le cadre de la logistique, ce qui a entraîné le réaménagement du local de la signalisation routière par exemple. Il est ensuite passé au personnel. C'est ce qui justifie la création de ce nouveau compte qui permettra de suivre les dépenses, comme cela avait été fait pour le Covid.

P. 1 – 600.3101 : comme déjà signalé, la masse des amendes augmente, le nombre de rappels les concernant aussi, d'où l'augmentation d'achat de matériel pour la correspondance (enveloppes, etc.). A noter que sous un autre compte le prix des affranchissements est aussi en hausse. Ces rappels sont efficaces car 80-90% des amendes sont payées à ce moment-là. Les rappels sont envoyés en courrier normal et non en recommandé. Les ordonnances pénales sont, elles, envoyées en courrier A+.

P. 2 – 600.4360.00 : ce montant recouvre l'indemnité reçue par le Président du CoDir qui siège au sein de la Conférence des Directeurs des Polices communales vaudoises (CDPV). Il en est d'ailleurs également le président pour cette législature.

P. 2 – 612.3116 : l'année passée nous avons donné le détail complet des dépenses pour ce poste. Cette année il n'a donc pas été prévu de montant pour les appareils techniques, puisque l'achat d'un nouveau radar a été demandé dans un préavis séparé. Si celui-ci est refusé par le Conseil, le CoDir devrait proposer un amendement pour l'acquérir en location.

P. 2 – 612.3189 : le coût des requêtes pour l'identité des détenteurs de véhicules provenant d'autres cantons a baissé. Pour mémoire, celui-ci se monte à CHF 0,25 par demande (véhicules confédérés, plaques allemandes et françaises). Les demandes pour les plaques italiennes nous reviennent à CHF 2.- par sollicitation. En ce qui concerne les véhicules en infraction avec plaques étrangères, la PEL tient à jour une « liste rouge » interne pour pouvoir éventuellement les suivre sur notre territoire.

P. 3 – 613.4310.00: un émolument est demandé à chaque établissement public sur une base légale cantonale (entre CHF 150.00 et 300.00 annuel selon la grandeur). La police effectue des contrôles pour vérifier les documents demandés (patente, etc.), mais n'intervient pas au niveau de l'hygiène.

P. 4 - 613.4362 : il n'est pas possible de séparer les profits découlant des commandements de payer des autres sources de revenus. Toutefois ils peuvent être estimés aux deux tiers de la somme mentionnée.

P. 4 - 613.4370 : ce poste a déjà fait l'objet de nombreux commentaires au fil des années, nous n'y reviendrons pas. Cependant nous avons été avertis que le chiffre dans les futurs comptes 2024 sera en baisse, car un collaborateur radar a été absent et un autre déplacé dans un autre service. Quant à l'achat du nouveau radar, il ne se fera pas non plus massivement sentir en 2025, car le délai de livraison est de 6 mois et il ne sera pas en service avant mai-juin.

## **Conclusion**

C'est à l'unanimité que la Commission de gestion vous demande d'adopter la conclusion telle qu'énoncée dans le préavis No 4-2024, soit

de valider le budget 2025 de l'association de communes « Sécurité Est lausannois ».

Pully, le 31 octobre 2024



Anne Schranz, Pully,  
Présidente, rapportrice



Jean-Charles Bartolacelli, Belmont



Daphnée Schäppi, Savigny



Jean-François Spring, Paudex